

Guide de référence pour un projet d'habitation pour aînés

Présenté au
Comité Hébergement du Témiscamingue

Par Christyne Lavoie

Agente de recherche rattachée à la Direction de la recherche du centre affilié universitaire
du CSSS-IUGS

Candidate à la maîtrise en service social,
Université de Sherbrooke

Sous la direction de Paul Morin

Professeur titulaire, École de travail social de l'Université de Sherbrooke
Directeur scientifique du centre affilié universitaire du CSSS-IUGS

Dans le cadre du

*Projet de réalisation d'outils de références destinés aux promoteurs en hébergement
personnes âgées, dont une étude de faisabilité pour un modèle d'hébergement évolutif
financée par le FADET*

Automne 2013

Sommaire

Définitions.....	3
Normes du bâtiment.....	5
RPA / CHSLD / Autres formules d'hébergement pour aînés ou personnes handicapées	5
Bâtiments d'habitation (population générale).....	6
Devoirs et responsabilités des propriétaires de RPA	6
Normes en santé et services sociaux.....	7
Certification des RPA.....	7
Autre norme	7
Programmes et subventions	9
SHQ.....	9
Programmes provinciaux pour les promoteurs	9
Programmes provinciaux pour les individus.....	11
SCHL	12
Programmes fédéraux pour les promoteurs	12
Programmes communs SHQ-SCHL	13
Autres	14
Programmes et politiques gouvernementales.....	15
Niveau provincial.....	15
Niveau fédéral.....	15
Crédits d'impôt et mesures fiscales	16
Niveau provincial.....	16
Niveau fédéral.....	17
Bonnes pratiques.....	18
Autre	19

Définitions

Portail Québec

Lien : <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/>

Site du gouvernement du Québec qui centralise l'information aux citoyens et aux entrepreneurs et offre des liens vers les pages, documents ou organisations pertinentes. On y trouve une section destinée aux citoyens (<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/citoyens/?lang=fr>) et une section destinée aux entreprises (<http://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec>).

- **Exigences pour l'ouverture d'une résidence pour personnes âgées**

Lien : <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=2494>

Site de Services-Québec, du gouvernement du Québec. On y trouve des définitions un résumé des définitions dans le domaine de l'habitation pour aînés, des services, des prestations et subventions, des publications gouvernementales pertinentes ainsi que quelques lois cadres dans le domaine de l'habitation pour aînés. On y présente également un rappel des permis, licences et attestations provenant d'un secteur autre que la santé et les services sociaux essentiels à l'ouverture d'une résidence pour aînés (ex : Code du bâtiment, Régie du logement, MAPAQ, règlements municipaux à vérifier, etc.).

Définition des établissements, des ressources d'hébergement et des résidences privées dans le contexte de leur réglementation

Document : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs57402>

Document produit par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre, qui distingue les résidences pour aînés relevant de la LSSS de celles relevant des lois et règlements des villes et municipalités. On y décrit les sous-catégories de résidences comprises dans ces deux législations.

LSSS :

- CHSLD publics / privés conventionnés / privés non conventionnés
- Résidences intermédiaires et de type familial : RI; Résidences d'accueil régulières / spéciales / de réadaptation

Lois et règlements des villes et municipalités :

- Lieux d'habitation de type logement : HLM / tours d'habitation / résidences à logements / OSBL / Coopératives d'habitation
- Lieux d'habitation de type chambre : résidences de chambres et pensions / maisons de chambres et pensions / maisons de chambres.

Combien coûte l'hébergement dans un CHSLD?

Document :

http://www.jecomprends.ca/maison/achat/combien_coute_lhebergement_dans_un_chsld

Vulgarisation et description succincte des tarifs, soins et services en CHSLD de même qu'une explication de ce qui est pris en compte dans la définition des revenus des aînés hébergés / de leur conjoint. Ce document peut être pertinent dans une optique d'habitation évolutive pour aînés, pour comprendre le cadre financier de l'aîné hébergé,

utilisé comme base comparative par le Ministère de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de formules d'alternatives à l'hébergement (projets novateurs). Ce cadre financier ne s'applique toutefois pas intégralement aux projets novateurs; les médicaments et les protections, par exemple, sont à la charge de l'utilisateur hébergé dans un projet novateur alors qu'ils sont à la charge du réseau public en CHSLD.

Normes du bâtiment

Code de construction et code de sécurité – Lois, règlements et codes

Lien : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/lois-reglements-et-codes/code-de-construction-et-code-de-securite.html>

On y retrouve des hyperliens vers l'ensemble des chapitres du Code de construction ainsi que du Code de sécurité du Québec.

Principaux changements au code de construction du Québec – cahier explicatif

Document : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/changes-code-construction.pdf>

Document explicatif des changements apportés au Chapitre 1 : Bâtiment du Code de construction du Québec (2009).

Normes de conception sans obstacles

Document : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

Normes de conception sans obstacle, pour une plus grande accessibilité aux personnes handicapées.

RPA / CHSLD / Autres formules d'hébergement pour aînés ou personnes handicapées

Contrôle de la température de l'eau chaude : Nouvelle réglementation en vigueur pour la prévention des brûlures

Document : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/reglementation-eau-chaude.pdf>

Précisions sur les nouvelles règles concernant la régulation de la chaleur de l'eau dans les résidences privées pour aînés ainsi que dans les hôpitaux, centres de réadaptation, centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et autres établissements de soins.

Bâtiment : Établissements de soins (dont les résidences supervisées)

Lien : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/batiment/les-renseignements-techniques/chapitre-batiment-du-code-de-securite/etablissements-de-soins-dont-les-residences-supervisees.html>

Résumé des normes spécifiques aux établissements de soins et résidences supervisées (hôpitaux; CHSLD; résidences supervisées hébergeant plus de 30 personnes; résidences supervisées où dorment moins de 30 personnes, qu'elles soient soumises à l'accréditation ou non [les résidences hébergeant 9 personnes ou moins ne sont pas soumises à l'accréditation]).

Bâtiment : Résidences privées pour aînés de type habitation

Lien : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/batiment/les-renseignements-techniques/chapitre-batiment-du-code-de-securite/residences-privées-pour-aines-de-type-habitation.html>

Résumé des normes spécifiques aux résidences privées pour aînés de type habitation. Ces spécifications sont plus contraignantes que les normes d'abord émises pour les RPA

certifiées. Ces normes s'adressent aux résidences privées pour aînés autonomes; les résidences privées pour aînés semi-autonomes doivent quant à elles répondre aux normes pour les établissements de soins.

Bâtiments d'habitation (population générale)

Bâtiment : Bâtiments d'habitation

Lien : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/batiment/les-renseignements-techniques/chapitre-batiment-du-code-de-securite/batiments-dhabitation.html>

Résumé des normes spécifiques aux bâtiments d'habitations, comprenant les immeubles de copropriété, immeubles à logement, les maisons de chambres, hôtels et motels, excluant les résidences privées pour aînés et autres établissements de soins.

Devoirs et responsabilités des propriétaires de RPA

Code de sécurité, chapitre bâtiment : Résidences privées pour aînés : Vos obligations

Document : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/residences-privées-pour-aines-vos-obligations.pdf>

Code de sécurité pour les résidences privées pour personnes âgées, énonçant les normes de sécurité, d'inspection et d'entretien et autres spécificités.

Obligations pour les propriétaires d'ascenseurs et autres appareils élévateurs : Montez avec nous!

Document : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/obligations-proprietaires-ascenseurs-autres-appareils-eleveurs.pdf>

Énoncé et explication des obligations pour les propriétaires d'ascenseur ou autres appareils élévateurs.

Propriétaire ou exploitant : Les exigences et la réglementation pour les propriétaires de résidences pour personnes âgées

Lien : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/proprietaire-ou-exploitant/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/les-residences-pour-personnes-agees/les-exigences-et-la-reglementation.html>

Résumé des exigences et de la réglementation en termes de qualité et de sécurité pour les propriétaires de RPA. À ces réglementations peuvent s'ajouter des règles et normes municipales.

Propriétaire ou exploitant : L'accessibilité aux bâtiments pour les personnes handicapées

Lien : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/proprietaire-ou-exploitant/les-exigences-de-qualite-et-de-securite/laccessibilite-aux-batiments-pour-les-personnes-handicapees.html>

Énoncé des devoirs et responsabilités des propriétaires quant à l'accessibilité pour les personnes handicapées et aux normes de qualité et de sécurité.

Normes en santé et services sociaux

Certification des RPA

Décret 100-2013, 13 février 2013

Document : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>

Décret gouvernemental de février 2013 - Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés. Ce décret modifie la section de la LSSSS portant sur la certification des résidences privées pour aînés en resserrant les normes appliquées depuis l'entrée en vigueur de la certification en 2011.

Registre des résidences privées pour aînés

Lien : <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>

Accès, **pour les usagers et les promoteurs**, au registre des RPA certifiées.

Dans l'onglet « Recherche » :

Une fiche résumée est disponible avec les coordonnées de chacune des résidences inscrites. On peut également accéder à un formulaire plus détaillé pour chacune des RPA inscrites au registre.

Pour les promoteurs,

Dans l'onglet « Inscription » :

Présentation des informations nécessaires à l'inscription d'une RPA pour l'obtention d'une attestation temporaire de conformité afin de permettre l'exploitation de l'entreprise pendant les démarches de certification. Rappel de certains éléments de la LSSS concernant l'attestation temporaire de conformité.

Dans l'onglet « Documentation » :

On y retrouve la liste des documents nécessaires pour l'inscription et la certification d'une résidence au Registre des RPA.

Dans l'onglet « Liens utiles » :

Liste de liens utiles vers des organismes et Ministères qui règlementent le domaine, vers des organismes et institutions spécialisés sur la question des aînés ainsi que vers des organismes et regroupements de propriétaires de RPA et autres liens utiles aux entrepreneurs et promoteurs.

Autre norme

Guide de prévention des infections dans les résidences privées pour aînés

Document : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2012/12-207-09W.pdf>

Ce guide, produit en 2012, définit les rôles et responsabilités des différents acteurs de la santé et du secteur de l'habitation pour aînés en matière de prévention des infections, explique les notions de bases en matière de maladies infectieuses, décrit des pratiques de base pour une prévention efficace et précise les maladies infectieuses les plus fréquentes dans les résidences privées pour aînés. Ce guide se veut pratique, avec des outils et des moyens précis pour implanter de bonnes pratiques dans les résidences privées pour aînés.

Loi concernant le partage de certains renseignements de santé

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=P_9_0001/P9_0001.html

La confidentialité et le partage d'informations avec les partenaires du réseau local de service (partenaires institutionnels ou du secteur communautaire) pose souvent des questionnements éthiques. Cette loi encadre la question du partage de renseignements de santé.

Programmes et subventions

SHQ

www.habitation.gouv.qc.ca

Programmes provinciaux pour les promoteurs

AccèsLogis Québec :

Lien : http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis_quebec.html

Le programme AccèsLogis Québec favorise le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées, afin de réaliser des logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

Le programme AccèsLogis Québec prend la forme d'une subvention de la SHQ (parfois partagée avec la SCHL) couvrant 50 % des dépenses admissibles ainsi qu'une garantie de prêt hypothécaire par la SHQ d'une durée de 35 ans. Une participation minimale du milieu est exigée, d'une hauteur de 5 à 15 %.

Le programme AccèsLogis Québec permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation, à des organismes sans but lucratif ainsi qu'à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité et abordables.

Les organismes considérés comme des ressources intermédiaires ne sont pas admissibles au programme AccèsLogis Québec.

Le programme AccèsLogis Québec compte 3 volets ciblant des besoins différents :

Volet I : Projets de **logements permanents** pour les **ménages à revenu faible ou modeste** (familles, personnes seules, **personnes âgées autonomes**, personnes handicapées autonomes). S'adresse aux personnes âgées de 75 ans et moins, autonomes et vivant seules.

Volet II : Projets de **logements permanents avec services** (exemples : repas, maintien à domicile, entretien ménager) pour des **personnes âgées en légère perte d'autonomie**. S'adresse aux personnes âgées de 75 ans et plus présentant une perte d'autonomie fonctionnelle.

Volet III : Projets de **logements temporaires ou permanents avec services** pour des **personnes ayant des besoins particuliers** en habitation comme des logements temporaires ou de transition pour les personnes qui effectuent une démarche de réintégration sociale et d'autonomie en logement, des lieux d'hébergement d'urgence (chambres), tels des refuges pour les itinérants, les femmes victimes de violence ou les personnes en difficulté ou encore des logements temporaires pour des femmes ou des jeunes qui sont victimes de violence familiale.

Pour un groupe de promoteurs désirant démarrer un projet AccèsLogis Québec :

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/nouveau_projet_acceslogis_qubec.html

Les projets admissibles :

Tous les projets doivent inclure l'achat d'un terrain ou d'un immeuble ou encore les deux à la fois. Il peut s'agir d'un projet de rénovation de logements existants, de transformation-recyclage de bâtiments non résidentiels en logements, de construction de

logements neufs ou d'achat simple (acquisition d'un bâtiment en très bon état ayant une durée de vie utile d'environ 25 ans et qui ne nécessite pas de rénovations majeures, mais des travaux d'entretien).

L'aide financière accordée dans le cadre du programme AccèsLogis Québec peut prendre différentes formes :

- Subventions pour la réalisation d'un projet correspondant à 50 % des coûts admissibles reconnus par la SHQ
- Subventions additionnelles, à certaines conditions (subvention pour personnes handicapées, subvention pour adaptation de domicile, projet novateur)
- Subventions versées à un organisme sous forme de Supplément au loyer
- Garantie sur le prêt hypothécaire d'un organisme.

Le coût du loyer des logements ainsi créés doivent correspondre à 75 à 95 % du coût moyen des logements dans le milieu.

Programme d'aide aux organismes communautaires (PAOC)

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_daide_aux_organismes_communautaires.html

Ce programme vient en aide à des organismes communautaires œuvrant pour l'amélioration des conditions de logement par la mise en place de services, d'activités ou de projets.

Le PAOC comporte 2 volets : Soutien à la mission globale (jusqu'à 75 000 \$/an) et Soutien aux projets ponctuels (entre 7000 \$ et 15 000 \$ par projet).

Programme d'appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dappui_au_developpement_de_lindustrie_quebecoise_de_lhabitation.html

Ce programme offre une aide financière aux entreprises et aux organismes qui exercent leurs activités dans le domaine de l'habitation au Québec et qui réalisent des projets visant à favoriser :

- l'amélioration de la qualité de la construction
- l'apparition et la promotion de nouveaux systèmes de construction
- l'exportation du savoir-faire québécois sur les marchés extérieurs ayant un potentiel élevé
- la transmission des connaissances et des technologies nouvelles afin de mieux faire face à la concurrence.

L'aide offerte dans le cadre de ce programme peut prendre la forme d'une subvention pour la réalisation d'un projet particulier ou d'une subvention de fonctionnement.

Programmes provinciaux pour les individus

AccèsLogis Québec

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/acceslogis_quebec.html

Au bas de la page, des informations sont données pour informer les individus sur les procédures à suivre si on souhaite accéder à un logement bénéficiant de ce programme. Pour être admissible, il faut avoir un revenu faible ou modeste, ou encore avoir des besoins particuliers en habitation et 1) être une personne seule et autonome de 75 ans et moins (volet 1 : logements standards permanents), 2) vivre en couple ou faire partie d'une famille (volet 1 : logements standards permanents), 3) avoir des problèmes d'autonomie fonctionnelle ou être âgé de 75 ans et plus (volet 2 : logements avec services).

Habitation à loyer modique (HLM)

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/habitation_a_loyer_modique.html

Aucun projet lié à ce programme n'est en développement actuellement. Les gens intéressés peuvent demander une place dans un organisme (OMH, OSBL-H ou COOP-H) existant. Ce programme permet à l'individu ou à la famille de payer un loyer selon ses moyens, c'est-à-dire que le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu.

Programme d'adaptation du domicile (PAD)

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/programme_dadaptation_de_domicile.html

Le PAD a pour objectif de permettre à une personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi de favoriser son maintien à domicile. Il accorde une aide financière au propriétaire du domicile pour l'exécution de travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée.

Supplément au loyer

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/supplement_au_loyer.html

Le programme de Supplément au loyer (PSL) permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation ou à des organismes à but non lucratif, tout en payant un loyer similaire à celui d'une habitation à loyer modique. Les locataires qui bénéficient de ce programme paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

Les nouvelles admissions au programme de Supplément au loyer ne se font que dans le cadre de logements construits sous le programme AccèsLogis Québec.

SCHL

www.schl.ca

Le logement des aînés au Canada : le guide du marché des plus de 55 ans

<http://www.schl.ca/fr/prin/coco/loaica/index.cfm>

Guide en 5 volumes pour aider les promoteurs (privés ou OSBL) à mieux comprendre le marché de l'habitation pour aînés, les contraintes et les besoins reliés à cette clientèle particulière.

Volume 1 – Comprendre le marché

Le premier volume dresse un panorama du marché du logement pour les personnes âgées au Canada, ainsi que des tendances au chapitre des conditions de logement, des revenus et de la retraite des aînés.

Volume 2 – Réagir au marché

Le deuxième volume présente des renseignements sur les facteurs du marché à considérer et à analyser au moment d'envisager la création d'un nouvel ensemble résidentiel pour les Canadiens âgés.

Volume 3 – Planifier le projet

Le troisième volume contient de l'information détaillée sur la planification et l'aménagement d'un ensemble de logements destiné aux aînés.

Volume 4 – Concevoir le projet

Le quatrième volume fournit des conseils visant à aider les promoteurs et les parrains d'ensembles résidentiels pour aînés à satisfaire les besoins changeants des personnes de 55 ans et plus grâce à une conception appropriée des logements et des collectivités.

Volume 5 – Services et commodités

Le cinquième volume de la série traite des principes devant régir l'offre de services et de commodités dans les ensembles de logements, et des différentes options de partenariats qu'il est possible de former avec les fournisseurs de services des secteurs public et privé qui se spécialisent dans la gestion ou la prestation de services pour les aînés.

Programmes fédéraux pour les promoteurs

Le logement abordable au Canada

Lien : <http://www.schl.ca/fr/prin/celoab/>

- À propos du logement abordable : http://www.schl.ca/fr/prin/celoab/celoab_021.cfm
Présentation des différentes étapes des investissements du gouvernement fédéral dans le domaine du logement abordable au Canada ainsi qu'une description succinctes des types de mesures prises dans ce domaine.
- Investissement dans le logement abordable :
<http://www.schl.ca/fr/prin/celoab/filoab/inloab/index.cfm>
Description des orientations d'investissement dans le logement abordable et de la participation des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.
 - Cadre de référence pour l'investissement dans le logement abordable 2011-2014 :
<http://www.schl.ca/fr/prin/celoab/filoab/inloab/index.cfm>

- Centre du logement abordable : <http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/index.cfm>
 Dans cette section, on trouve de l'information sur l'aide financière disponible pour la production de logements abordables ainsi qu'un inventaire de ressources sur le logement disponible au Canada. On y trouve aussi des outils et données utiles à l'élaboration d'un projet de logement abordable.
 - Programme de financement initial :
http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/ceioab_001.cfm
 Subventions et prêts sans intérêt jusqu'à 20 000 \$ pour absorber une partie des coûts inhérents à une proposition de logements. On y explique également les critères d'admissibilité au programme.
 - Financement pour la préparation de projets :
http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/ceioab_002.cfm
 Prêt sans intérêt jusqu'à 100 000 \$ pour mener un projet à l'étape du financement. On y présente les règles d'accessibilité au programme.
 - Assouplissements à l'assurance prêt hypothécaire :
http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/ceioab_007.cfm
 Des options de financement, plus souples que celles disponibles pour les logements du marché, sont offertes aux acheteurs d'habitations et aux promoteurs d'ensembles de logements locatifs.
 - Profils d'ensemble : <http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/pren/index.cfm>
 Répertoire des profils d'ensemble, pour les consulter et s'en inspirer.
 - Outils et ressources : <http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/reou/index.cfm>
 Des ressources et outils interactifs pour aider à élaborer un projet de logements abordables, comme un calculateur de viabilité, une liste de contrôle ou un feuillet d'information, des études de cas et des stratégies, des pratiques exemplaires et des liens externes.
 - Cyberforums : http://www.schl.ca/fr/prin/ceioab/ceioab/ceioab_006.cfm
 Pour s'inscrire à des activités d'apprentissage en ligne organisées par des spécialistes du logement.

Programmes communs SHQ-SCHL

Allocation-logement (pour les individus)

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/allocation_logement.html

Programme financé par la SHQ et la SCHL. Il s'adresse aux propriétaires, aux locataires, aux chambreurs ou à toute personne qui partage un logement avec d'autres occupants. Il procure une aide financière d'appoint à des ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur revenu au paiement de leur logement. L'aide financière peut atteindre 80 \$ par mois.

Les personnes admissibles doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- être une personne seule âgée de 52 ans ou plus
- faire partie d'un couple dont une des personnes est âgée de 52 ans ou plus
- faire partie d'une famille à faible revenu avec au moins un enfant à charge.

Le programme exclu les individus résidant en HLM ou un établissement du système de santé et services sociaux, les individus bénéficiant d'une autre subvention directe au logement (ex : Supplément au loyer), les individus qui possèdent des biens ou des liquidités dont la valeur dépasse 50 000 \$ (excluant la valeur d'une résidence, d'un terrain, de meubles et d'une voiture).

L'aide est versé par chèque une fois par mois.

La page internet offre des liens pour obtenir plus d'information.

Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA)

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/logements_adaptes_pour_aines_autonomes.html

Note : ce programme est suspendu pour la période 2013-2014 pour une évaluation du programme. Ce programme est financé à parts égales par la SHQ et la SCHL.

Il permet aux aînés autonomes à faible revenu d'apporter des adaptations mineures à leur logement afin de pouvoir continuer d'y vivre de façon autonome et sécuritaire.

Autres

Programme Rénovation Québec

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renovation_quebec.html

Rénovation Québec est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités qui se dotent d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés.

Dans les municipalités participantes, les propriétaires d'un bâtiment résidentiel situé dans les secteurs ciblés peuvent obtenir une aide financière pour réaliser des travaux de divers types.

Programmes et politiques gouvernementales

Niveau provincial

Vieillir et vivre ensemble; Chez soi, dans sa communauté, au Québec.

<http://aines.gouv.qc.ca/documents/politique-vieillir-et-vivre-ensemble.pdf>

Première politique gouvernementale en matière de vieillissement. La politique et le plan d'action « Vieillir et vivre ensemble » place les personnes âgées au cœur des préoccupations et adopte une vision globale; abordant toutes les sphères de la vie tout en tenant compte de la diversité des communautés et des individus.

Sur la question du logement, l'Orientation 3 : « Vieillir et vivre ensemble c'est créer des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans sa communauté » est la plus intéressante. On y parle de contrer la maltraitance, de soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement, d'assurer la mobilité des aînés et surtout, au point 3.5, de « rendre les habitations adaptables, adaptés, abordables, sécuritaires pour les aînés d'aujourd'hui et de demain ».

Municipalité amie des aînés

<http://aines.gouv.qc.ca/mada/>

Explications de la démarche « amie des aînés » et de l'engagement du gouvernement du Québec dans cette philosophie issue de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Plusieurs onglets nous permettent d'approfondir nos connaissances sur cette démarche, notamment en présentant des exemples d'initiatives innovantes et d'adaptations réussies de l'environnement, des informations sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalité en lien avec la démarche Municipalité amie des aînés ainsi que la liste des municipalités qui participent à la démarche. On y présente également des documents sur le soutien disponible pour les municipalités qui désirent se joindre à la démarche.

Niveau fédéral

Collectivités-amies des aînés

<http://www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines/caa-afc-fra.php>

L'initiative Collectivités-amies des aînés découle, comme la démarche Municipalités amies des aînés, du projet de l'OMS « Villes amies des aînés ». Le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Agence de santé publique du Canada, fait la promotion de l'initiative Collectivités-amies des aînés et met en réseau les collectivités, provinces et territoires qui s'engagent dans cette démarche.

Crédits d'impôt et mesures fiscales

Information pour les aînés : Ressources fédérales, provinciales et territoriales

Lien : <http://www.aines.gc.ca/fra/sp/if/index.shtml>

Sur le site internet du gouvernement du Canada, une page permet d'accéder en un clic aux ressources fédérales, provinciales ou territoriales et même régionales pour les aînés.

Prestations du Canada

Lien : <http://www.prestationsducanada.gc.ca/>

Le site du gouvernement du Canada offre une section dédiée aux diverses prestations disponible au niveau fédéral et provincial. On y retrouve entre autre l'outil « Chercheur de prestation » qui permet, suite à la complétion d'un court questionnaire, de consulter en un seul endroit l'ensemble des programmes provinciaux et fédéraux qui pourraient s'appliquer à notre condition, ainsi que les coordonnées et liens permettant d'accéder aux personnes-ressources concernant ces prestations.

Niveau provincial

Revenu Québec

Lien : <http://www.revenuquebec.ca/fr/default.aspx>

Site de Revenu Québec. Sur la page d'accueil, on peut se diriger vers la section « Citoyens », « Entreprises » ou vers les formulaires et publications en ligne.

Crédits d'impôt

Lien : <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/default.aspx>

Liste de l'ensemble des crédits d'impôt remboursables et non remboursables disponibles au Québec. On peut également sélectionner une « situation particulière », dont celle d'« aîné » (<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/default.aspx>).

- Crédit d'impôt pour frais engagé par un aîné pour maintenir son autonomie (http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/credits/frais_aine_maintien_autonomie.aspx);
- Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée (<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/credits/maintien-domicile/default.aspx>);
- Crédit d'impôt pour frais médicaux (http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/credits/frais_med.aspx);
- Montant accordé en raison de l'âge (<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/credits/age.aspx>);
- Montant pour les revenus de retraite (<http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/situation/aines/credits/retraite.aspx>).

Programmes et services pour les aînés – Édition 2013-2014

Document : http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/aines/Documents/guide_aines_francais_2013_2014_web.pdf

Guide produit par le gouvernement du Québec. Il s'agit d'un guide des programmes et

services pour les aînés 2013-2014. Il présente de façon succincte les différents programmes et services offerts aux aînés et fournit les coordonnées pour chacun des fournisseurs (RAMQ, Protecteur du citoyen, etc.).

Nouveau formulaire pour la déduction fiscale concernant la rénovation ou la transformation d'un édifice

Lien : <http://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/actualites/2008/2008-09-19.aspx>

Déductions fiscales (pour les propriétaires) pour la rénovation ou la transformation d'un bâtiment.

Niveau fédéral

Êtes-vous âgé de 65 ans ou plus? Demandez vos prestations et crédits

Lien : <http://www.cra-arc.gc.ca/nwsrm/txtps/2013/tt130206-fra.html>

Par l'Agence du revenu du Canada. Cette page présente les prestations et crédits d'impôt fédéraux disponibles pour les Canadiens de 65 ans et plus, avec un hyperlien vers les programmes en question.

Bonnes pratiques

Les comités de résidentes et de résidents dans les résidences privées avec services : un des moyens pour favoriser l'empowerment des personnes âgées

Lien : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2003/03-827-W.pdf>

Rapport d'une recherche sur les comités de résidents comme moyen d'empowerment des aînés déposé au Secrétariat aux aînés. On y énonce les conditions préalables à l'implantation de comités de résidents dans des résidences privées. On y élabore également un référentiel pour guider l'implantation d'un comité de résidents dans une résidence avec services pour aînés (mission, mandat, règles, rôles et responsabilités, principales attentes des usagers, etc.).

La participation des aînés à la conception et à la gestion des projets résidentiels au Québec

Document : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021227.pdf>

Rapport de recherche présent à la SHQ en 2006. On y décrit six catégories d'habitation pour aînés que l'on retrouve souvent au Québec, puis quatre catégories d'habitation pour aînés atypiques. On présente ensuite quelques études de cas pour chacune des catégories retenues pour l'étude (cinq modèles ont été retenus).

Répertoire des bonnes pratiques : Le soutien communautaire et l'aide à la personne en logement social et abordable

Document : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20120914_PAMLSA_repertoire-02.pdf

Préparé par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2012. On y définit les notions de soutien communautaire et d'aide à la personne en logement social et on aborde différentes options de financement du soutien communautaire et de l'aide à la personne en logement social. On sépare ensuite les catégories de logement communautaire (HLM, OSBL, Habitation coopérative) pour en dresser un portrait général, aborder leur mandat respectif en matière de soutien communautaire et d'aide à la personne, présenter les enjeux propres à cette catégorie de logement social puis on présente des études de cas pour diverses catégories d'usagers (personnes âgées, familles, personnes seules ou handicapées, etc.). On présente également enjeux principaux du soutien communautaire auprès des usagers bénéficiant du Programme de supplément au loyer (PSL).

Autre

Ministère de la santé et des services sociaux

Lien : <http://www.msss.gouv.qc.ca>

Site internet du MSSH. La page d'accueil présente les dernières publications et actualités en matière de santé et services sociaux, ainsi que les publications et actualités concernant davantage les aînés puisque le Secrétariat aux aînés relève de ce ministère. Il peut être intéressant de la visiter de temps à autres pour se tenir à jour dans les recherches et publications gouvernementales.

Secrétariat aux aînés

Lien : <http://aines.gouv.qc.ca/>

Page du Secrétariat aux aînés, qui relève du Ministère de la santé et des services sociaux. Sur cette page sont regroupés les liens et documents sur les grands dossiers liés à la question des aînés et du vieillissement de la population (maltraitance, vieillissement actif, politique sur le vieillissement, municipalités amies des aînés, etc.).

Municipalités (et villes) amies des aînés au Québec

Lien : <http://www.vadaquebec.ca/>

Site internet de l'équipe de recherche du projet Villes et Municipalités amies des aînés. D'abord consacré à l'étude de sept projets pilotes de l'initiative Villes amies des aînés de l'OMS, on y retrouve des données scientifiques et des publications pertinentes au déploiement de la démarche Municipalités amies des aînés mise de l'avant par le gouvernement du Québec. On y présente également des bons coups de villes et municipalités amies des aînés du Québec et d'ailleurs dans le monde.

Sous l'onglet « Dimensions », on retrouve la description des huit dimensions d'une ville amie des aînés ainsi qu'une feuille de route présentant les éléments centraux de cette dimension. L'Habitat constitue l'une des huit dimensions d'une ville amie des aînés (<http://www.vadaquebec.ca/amiedesaines/habitat>).

Actes du forum des partenaires 2012 – Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015

Document : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-830-12W.pdf>

Actes du forum 2012 des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées. Certaines thématiques peuvent intéresser les acteurs de l'habitation pour aînés, dont les réflexions sur le partage des informations confidentielles lorsque la sécurité d'une personne est menacée, ainsi que sur la question de l'éthique et la maltraitance.

Guide de référence – Pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées

Document : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2013/13-830-10F.pdf>

Cet outil, issu du travail des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de maltraitance de l'Estrie et de la Capitale-Nationale, avec l'appui des partenaires multisectoriels et de ces deux régions, aidera entre autres à parvenir et à repérer les cas de

maltraitance envers les aînés, mais aussi à mieux intervenir pour y mettre fin. Ce guide de référence s'adresse à la fois aux professionnels, au gestionnaires, aux membres de personnel de soutien qu'aux bénévoles œuvrant au sein du réseau de services.

Un portrait de la santé des Québécois de 65 ans et plus

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/180_PortraitSantePersonnesAgees.pdf

Étude réalisée pour l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Cette étude date de 2003 mais permet tout de même de saisir le portrait général des conditions de vie et de l'état de santé des aînés québécois.

Conseil nationale des aînés

Lien : <http://www.conseildesaines.gc.ca/fra/accueil.shtml>

Site du Conseil national des aînés, qui relève du gouvernement du Canada. On y retrouve entre autres des publications et rapports issus des travaux du Conseil national des aînés. Au fil des ans, le Conseil a abordé des sujets comme le mauvais traitement des aînés, le faible revenu des aînés, le bénévolat des aînés et le vieillissement actif ainsi que le maintien en emploi des travailleurs âgés. Actuellement, le Conseil national des aînés se penche sur le thème de l'isolement des aînés, sous l'angle des impacts que peut avoir cet isolement ainsi que des moyens de le prévenir.